23-USAGER-04-INTRA

Les droits des personnes accompagnées par une structure sociale et médico-sociale

Durée : 2 jour(s) *(14,00 heures)*

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

Cette formation vise à :

- Permettre aux personnes en situation de handicap de connaître et de faire valoir leurs droits en tant que personne, en tant que citoyen (droit de vote, droit d'aller et venir librement, droit à l'instruction, droit de travailler...).
- Connaître leurs droits spécifiques dans le cadre de leur accompagnement en établissements et services (contenu de la charte des droits et libertés des personnes accueillies, le principe de consentement éclairé,...)

PUBLIC :

Personnes accompagnées par une structure sociale et médico-sociale.

PREREQUIS :

Aucun prérequis.

CONTEXTE :

Vous êtes accompagné par un ESAT, un SAVS, un foyer... Vous avez des droits particuliers. Vous ne connaissez peut-être pas tous vos droits dans la structure, dans votre famille et dans la vie sociale. Cette formation vous présente vos droits individuels et collectifs pour vous aider à les faire respecter.

PROGRAMME :

- C'est qui un usager ? C'est quoi un citoyen ?
- Les différences : de culture, de couleur de peau, de religion...
- C'est quoi un droit ?
- Les droits de tous les citoyens : droit de vote, droit de circuler librement, droit d'expression...
- C'est quoi l'auto-détermination ? C'est quoi l'autoreprésentation ?
- C'est quoi l'accessibilité ?
- Les droits et libertés des personnes accompagnées : vie privée, intimité, confidentialité, sécurité...
- Les mesures de protection juridique : la mesure de sauvegarde, la curatelle et la tutelle
- Les outils obligatoires : livret d'accueil, contrat de séjour, projet d'établissement
- La co-construction du projet personnalisé
- C'est quoi la bientraitance et la maltraitance ?
- Comment se faire aider ?

Objectifs pédagogiques :

- *Distinguer l'ensemble de leurs droits en tant que personne, citoyen et personne accompagnée en ESMS*
- *Différencier les avantages et limites des mesures de protection juridiques des majeurs*
- *Identifier les outils permettant le respect de leurs droits*
- *Identifier les personnes ressource pour demander de l'aide*
- *Défendre ses droits quand ils ne sont pas respectés (rôle des personnes qualifiées, du défenseur des droits, porter plainte, demander l'aide juridictionnelle).*

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques sur des supports adaptés en FALC,
- Vidéos,
- Mises en situation, partage d'expériences,
- Les séances sont réparties sur des demi-journées de formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- Des quizz adaptés aux capacités des participants sont organisés au début et tout au long de la formation.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Variable non renseignée

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour

Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com

Contact Formations INTRA : ✆ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ✆ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51